

## Procès-verbal

### Séance ordinaire du comité de parents

9 mai 2023 à 19 h par Zoom

## Présences

### Pour le comité de parents

M. Frédéric Côté	Mme Myriam Dumaresq
M. Guillaume Bérubé	Mme Marietta Omoa
M. David Dubreuil	Mme Christiane Rheault
Mme Chantal Dufort	

### Pour le centre de services scolaire

M. Yves Marcotte  
M. Steve Miousse  
M. Steven Richard  
Mme Josée Synnott

### 1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum

Madame Christiane Rheault souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum à 19 h.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Christiane Rheault effectue la lecture de l'ordre du jour. Madame Marietta Omoa en propose l'adoption.

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 avril 2023

Comme tous les membres ont reçu le procès-verbal à l'avance, M. Frédéric Côté propose l'exemption de lecture.

Sur proposition de Mme Chantal Dufort, il est résolu que le procès-verbal du 11 avril 2023 soit adopté.

### 4. Questions du public

Les représentants du public sont : Mme Sarah-Anne Johnson, Mme Cynthia Dupuis et M. Pierre Chapdelaine de Montvalon.

Madame Sarah-Anne Johnson, enseignante ressource à l'école aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard et Mme Cynthia Dupuis, enseignante en 6<sup>e</sup> année à cette même école, sont présentes à la rencontre afin d'informer le comité de parents d'une complication administrative qui affecte

grandement les 200 élèves de l'établissement. Lors de la rencontre du conseil d'établissement qui a eu lieu le 26 avril dernier, un point sur l'organisation scolaire et la cote de défavorisation a été discuté.

À la suite de cette rencontre, une lettre a été écrite afin d'expliquer la situation.

En résumé, les écoles du Québec sont classées sur une échelle de 1 à 10 en fonction de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le rang 1 est considéré comme le plus favorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. Pour être considérée défavorisée, l'école doit avoir une cote de 9 ou de 10. En ce qui concerne l'école aux Quatre-Vents, l'indice de défavorisation est de 9. Cette cote ne permet pas à l'établissement de bénéficier des mesures d'aide qui sont associées (budget et personnel en fonction de cet indice).

Note : Une copie de la lettre se trouve en annexe du procès-verbal expliquant en détail la problématique de l'école aux Quatre-Vents.

À la suite de l'intervention de Mme Johnson, M. David Dubreuil demande si le STEEQ (Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec) a été informé de cette problématique. Mme Cynthia Dupuis, déléguée syndicale, confirme que le syndicat a fait les démarches avec le CPNCF (Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones) et que le processus semble être bloqué au niveau de Statistique Canada. Le Centre de services scolaire doit également s'assurer de faire les demandes au CPNCF afin de faire avancer le dossier. Il est à noter que les dernières données ont été recensées en 2017. Il est urgent d'agir avant la rentrée scolaire de septembre 2023.

Mme Josée Synnott demande à recevoir une copie de la lettre afin de faire les suivis nécessaires.

## **5. Présentation de Mme Myriam Dumaresq du comité EHDAA**

La présidente du comité de parents, Mme Christiane Rheault, souhaite la bienvenue à Mme Myriam Dumaresq, nouvellement membre du comité et présidente du comité EHDAA. À l'invitation de la présidente, Mme Dumaresq se présente aux membres et mentionne être ravie de se joindre à ces deux comités.

## **6. Procédure de désignation des parents au comité EHDAA**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre en juin.

## **7. Suivis du Centre de services scolaire**

### **a) Transport scolaire**

M. Steve Miousse nous informe qu'il y a des mesures particulières dédiées pour le transport inter-école. Les coûts des transporteurs ont beaucoup augmenté, et ce dossier est en validation avec le ministère.

Mme Josée Synnott mentionne que des discussions ont été entamées avec le ministère et les directions générales des centres de services scolaires puisque cette hausse des coûts des transporteurs est vécue à travers le Québec.

Certaines mesures financières peuvent être utilisées pour les activités culturelles et sportives. Le CSS travaille avec les directions afin que celles-ci soient utilisées pour payer le transport pour ne

pas pénaliser les élèves. Il est à souhaiter que le ministère ajoute d'autres mesures supplémentaires pour aider les écoles à défrayer les coûts.

**b) Dossier actualité sur les crimes sexuels**

Mme Josée Synnott mentionne que le CSSCC n'a reçu aucune plainte ni de situation rapportée en lien avec les crimes sexuels.

De la sensibilisation et de la prévention se font dans les écoles depuis plusieurs années avec Espace Gaspésie. D'autres partenaires comme le CALACS et le CAVAC font aussi des ateliers dans les écoles du territoire.

**c) Ventilation dans les écoles**

Monsieur Steve Miousse mentionne que les consignes ministérielles sont demeurées les mêmes, c'est-à-dire que les enseignants doivent ventiler les classes (ouverture des fenêtres) pendant les périodes inoccupées, surtout pour les écoles n'ayant pas de système de ventilation.

Depuis la fin mars 2023, le ministère a changé le système de lecture de CO<sub>2</sub> avec une nouvelle application. Cela facilite grandement l'opération de suivi des capteurs. Le ministère effectue une veille régulièrement et lorsqu'il y a un dépassement des seuils, un rapport est acheminé au centre de services scolaire. Jusqu'à présent, deux rapports ont été reçus, et le non-respect des consignes serait en cause. Il s'agit d'un léger taux de dépassement. Les écoles munies d'un système de ventilation mécanique ne sont pas problématiques, elles sont en dessous des taux.

Deux ouvriers, un pour le secteur de Gaspé un pour le secteur de Sainte-Anne-des-Monts, ont la tâche quotidienne de vérifier la fonctionnalité des systèmes de lecteur de CO<sub>2</sub>.

**d) Eau potable dans les écoles**

Monsieur Steve Miousse nous informe que tous les points d'eau ont été relevés selon les modalités du ministère. La firme de génie industrielle GESFOR a été mandatée pour faire l'analyse, et la firme de consultant Kwatroe pour élaborer le plan d'action.

L'installation des affiches indiquant que l'eau est potable ou non a été effectuée dans toutes les écoles. Par la suite, des fontaines réfrigérées ont été installées (minimalement un point d'eau conforme par école). Avant de procéder à l'installation des fontaines, des tests de plomb sont effectués avec les équipements fournis par le ministère.

Mme Josée Synnott, M. Steven Richard, M. Yves Marcotte et M. Steve Miousse quittent la rencontre à 20 h 15.

**8. Suivis du comité de parents**

**a) Procédure de désignation des membres au conseil d'administration du centre de services scolaire**

Présentation de la procédure de désignation par Mme Christiane Rheault. Monsieur David Dubreuil propose l'exemption de lecture de celle-ci.

À la suite des discussions en lien avec la procédure, il est proposé par Mme Christiane Rheault et résolu que la procédure de désignation des membres au conseil d'administration du centre de services scolaire soit adoptée en y apportant les modifications suivantes :

Point 2 : Inscrire l'article 136-2022.

Point 3 : Champ d'application à clarifier lorsqu'il y a des vacances en cours de mandat.

Point 4 : Remplacer président(e) par présidence.

Point 8.3 : Si le 1<sup>er</sup> mai est un jour férié ou la fin de semaine, la fermeture de la période de candidature est reportée au prochain jour ouvrable.

Point 9.3 : Scrutin : Le substitut ne peut pas voter si le représentant est présent.

Le comité constate que les exigences de la réglementation et de la Loi imposent de nombreuses contraintes qui, en pratique, nuisent à l'exercice de désignation des parents au conseil d'administration.

#### **b) Nomination des membres parents auprès du conseil d'administration du centre de services scolaire**

Madame Christiane Rheault nous informe que deux candidatures ont été reçues, soit celle de Mmes Julie Pariseau et Myriam Dumaresq.

Cependant, Mme Myriam Dumaresq s'est désistée et explique les motifs de son désistement. Elle confirme que sa décision a été prise de manière libre et éclairée.

Puisqu'une seule candidature a été reçue, Mme Julie Pariseau est élue par acclamation pour le district 5. Proposée par Mme Myriam Dumaresq.

#### **c) Messagerie de la page Facebook du comité de parents**

M. David Dubreuil, responsable de la gestion de la page Facebook du comité, s'interroge sur la gestion du compte messagerie (Messenger) qui y est associée. En effet, il semblerait qu'une autre personne ait répondu à une demande, mais sans s'identifier. Une mise à jour de la liste des personnes ayant accès au compte sera faite ainsi qu'un rappel sur la marche à suivre afin d'éviter les confusions.

### **9. Suivi des comités**

#### **a. Nouvelles du conseil d'administration**

Depuis la dernière rencontre du comité de parents, le 11 avril 2023, le conseil d'administration a tenu une séance régulière le 25 avril 2023.

Les principaux points abordés lors de cette réunion ont été les suivants :

- Nomination de messieurs Yvan Landry et Daniel Martin à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie auprès du Centre de services scolaire des Chic-Chocs pour un mandat d'une durée de deux (2) ans;
- Présentation du suivi du plan d'action découlant du diagnostic organisationnel déposé en 2022
  - Ça avance et le climat s'améliore;
  - Les travaux vont se poursuivre afin de réaliser le plan d'action.
- Renouvellement de l'adhésion du CSS à l'Unité régionale loisirs et sports GÎM;

- Présentation de l'organisation scolaire 2023-24, version 1;
- Adhésion au regroupement d'achats numéro 7525-50 afin de procéder, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), à l'achat de postes informatiques et moniteurs neufs en fonction des budgets alloués jusqu'à concurrence d'un montant de 1 330,000 \$ sur une période de 5 ans;
- Présentation d'un nouveau point récurrent : « nouvelles du comité de parents ».

#### **b. Comité transport**

Monsieur Guillaume Bérubé n'a rien à signaler en lien avec ce point.

#### **c. Comité EHDAA**

Madame Myriam Dumaresq nous informe que tous les sièges ont été comblés au comité EHDAA. Il est composé de sept (7) parents et des personnes suivantes :

- La directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires;
- Une représentante du Centre de pédiatrie sociale;
- Une représentante du personnel professionnel du CSSCC;
- Un représentant du personnel de soutien du CSSCC;
- Une direction d'établissement.

Des rencontres ont eu lieu le 5 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2023. La prochaine rencontre aura lieu le 7 juin.

Au niveau des priorités et des préoccupations, les parents souhaitent avoir de l'information, de l'accompagnement et du support en lien avec les plans d'intervention.

### **10. Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)**

#### **a) Rapport FCPQ**

Madame Christiane Rheault a assisté au Conseil général en présentiel à Québec en avril dernier.

Le résumé des points discutés et des consultations effectuées auprès des délégués :

[https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/2023-04-15-CG-Express\\_.pdf](https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/2023-04-15-CG-Express_.pdf)

Quelques nouvelles diffusées par la FCPQ :

[nouveau projet de règlement interdisant notamment les saveurs des produits de vapotage.](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79628.pdf)

[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2023F/79628.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79628.pdf)

[Le projet de loi 397 visant à prévenir et contrer les violences sexuelles dans le milieu scolaire a été déposé le 27 avril.](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79628.pdf)

Dans les médias : Discussions sur la possible Création d'un ordre professionnel pour les profs comme en Ontario (objectif de protection du public).

**b) Journée de mobilisation parentale – 22 avril 2023 à Rimouski**

Ce point est reporté à la rencontre du mois de juin.

**11. Divers**

Aucun point.

**12. Questions du public**

Monsieur Pierre Chapdelaine de Montvalon demande de l'information au sujet de la démission des membres du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

Monsieur David Dubreuil répond que les membres du conseil d'établissement de cette école devraient avoir eu une rencontre avec la direction générale du centre de services scolaire à ce sujet.

**13. Prochaine rencontre et levée de la rencontre**

Sur proposition de M. Frédéric Côté, l'assemblée est levée à 21 h52.

**14. Huis clos**

## Annexe

Lettre situation à l'école aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard

Point 4 du procès-verbal (Questions du public)

2023-04-26

À qui de droit,

La présente est pour vous mettre au fait d'un imbroglio administratif qui risque fortement de pénaliser l'école primaire Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard (Gaspé) et ses 200 élèves à la rentrée scolaire 2023.

Toutes les écoles du Québec sont classées sur une échelle de 1 à 10 en fonction de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le rang 1 étant considéré comme le plus favorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. L'IMSE tient compte de deux variables, soient la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents. Les recherches démontrent que ces deux variables ont le plus grand impact sur la réussite scolaire.

Les Centres de services scolaires allouent des budgets et du personnel aux écoles en fonction de cet indice. Le nombre maximal d'élèves par classe est déterminé de la même façon. Une école en milieu défavorisé aura donc des classes moins nombreuses qu'en milieu favorisé et des ressources en conséquence.

L'indice de défavorisation de l'école primaire Aux Quatre-Vents est de 9. Cependant, elle ne bénéficie pas des mesures d'aide qui y sont associées. Pour que les mesures découlant de la cote soient applicables, Statistique Canada doit fournir la mise-à-jour de la liste au Comité patronal de négociation pour les Centres de services scolaires francophones (CPNCF), qui

eux doivent la transmettre à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). La FSE est alors chargée de mettre à jour la liste dans l'Annexe 46 de la convention collective pour que la mesure devienne effective.

Selon l'information qui nous a été transmise, le processus semble bloquer au niveau de Statistique Canada. En effet, le CPNCF n'aurait pas reçu la liste à jour.

Si l'école bénéficiait de la bonne cote avant la prochaine rentrée scolaire, il y aurait un impact direct sur l'organisation scolaire et sur le nombre d'élèves par classe. Considérant que la baisse des ratios est une mesure d'une importance capitale en milieu défavorisé, il s'avère urgent que la situation se règle avant septembre 2023.

En vous remerciant de l'attention portée à notre requête,

Josiah Anne Johnson, Enseignante et membre du Conseil d'établissement  
Suzanne Fiedler, Enseignante et membre du C.E. // Vanessa Fortin, enseignante en éducation physique  
Rayanne Dupuis, secrétaire du Conseil d'établissement.  
Cynthia Dupuis, enseignante Catherine Dupuis, enseignante  
Gabrielle Payet, Éducatrice en service de garde et membre du Conseil d'établissement. Claudine Pouchier, orthopédagogue  
M. Dupuis, enseignant David Bernatchez T.E.S. Julie Allard, enseignante  
Cécile Marin IPEH Abne Dumarey, enseignante  
Josianne Lamy, enseignante  
Simon Minville, enseignant Caroline Element T.E.S. Julie Carbonneau, enseignante  
Rene Bourl enseignant  
M. Rochefort, enseignante  
Michèle Veillette, enseignante. Alexandra Patis, enseignante  
Roxanne Dupresne, enseignante



## Liste tirée du guide

<<indices de défavorisation des écoles publiques>>

sur le site du ministère p.41 à jour

### Indices de défavorisation - 2021-2022

#### 812000 Centre de services scolaire des Chic-Chocs (812000)

Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2021)
812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert (812001)	12,00	7	19,35	10	101
812005	École de l'Anse (812005)	11,98	7	22,96	10	86
812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	11,20	7	22,30	10	189
812009	École des Bois-et-Marées (812009)	11,73	7	27,82	10	76
812015	École Saint-Maxime (812015)	15,78	8	29,32	10	36
812021	École des Prospecteurs (812021)	5,88	3	11,66	8	36
812025	École Esdras-Minville (812025)	5,96	3	11,86	8	55
812029	École Saint-Paul (812029)	7,23	4	14,63	9	52
812031	École aux Quatre-Vents (812031)	7,93	5	13,47	9	160
812036	École Saint-Joseph-Alban (812036)	7,04	4	11,52	8	38
812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (812038)	3,69	2	7,40	5	98
812041	École Saint-Rosaire (812041)	7,80	5	8,43	6	387
812044	École Notre-Dame-de-Liesse (812044)	7,07	4	14,18	9	48

#### 812000 Centre de services scolaire des Chic-Chocs (812000)

Écoles secondaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2021)
812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert (812001)	11,95	7	19,44	10	75
812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	11,68	7	23,52	10	314
812015	École Saint-Maxime (812015)	15,34	8	28,20	10	61
812021	École des Prospecteurs (812021)	5,88	2	11,66	8	35
812025	École Esdras-Minville (812025)	6,18	2	12,47	8	65
812034	École Antoine-Roy (812034)	6,75	3	12,26	8	170
812040	École C.-E.-Pouliot (812040)	7,04	3	9,07	6	446

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2016 (production mars 2022).

Note : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. Les écoles institutionnelles avec entente MEQ-MSSS ne sont pas diffusées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre. Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Litloral, cri, Kativik), de même que pour les établissements d'enseignement privés et les écoles gouvernementales.

**Annexe 46 de la présente convention collective pas à jour**

Personnel enseignant 343 CSQ

**ANNEXE 46 LISTE DES ÉCOLES SITUÉES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS**

Cette liste sera mise à jour lorsque les résultats de recensements provenant de Statistique Canada seront connus par l'entremise du Comité national de concertation.

**Section 1 : Liste des écoles<sup>1</sup> de niveau primaire**

327)	Chic-Chocs	812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert	812001	De l'Escabelle
328)	Chic-Chocs	812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert	812002	Saint-Norbert
329)	Chic-Chocs	812005	École de l'Anse	812005	De l'Anse
330)	Chic-Chocs	812006	École de Gabriel-Le Courtois	812006	Gabriel-Le Courtois
331)	Chic-Chocs	812009	École des Bois-et-Marées	812009	Des Bois-et-Marées
332)	Chic-Chocs	812013	École Notre-Dame-des-Neiges	812013	Notre-Dame-des-Neiges
333)	Chic-Chocs	812015	École Saint-Maxime	812015	Saint-Maxime
334)	Chic-Chocs	812017	École Saint-Antoine	812017	Saint-Antoine
335)	Chic-Chocs	812021	École des Prospecteurs	812021	Des Prospecteurs
336)	Chic-Chocs	812027	École Notre-Dame	812027	Notre-Dame
337)	Chic-Chocs	812029	École Saint-Paul	812029	Saint-Paul
338)	Chic-Chocs	812044	École Notre-Dame-de-Liesse	812004	Notre-Dame-de-Liesse

*\*\*\*liste pas à jour, l'école Aux Quatre-Vents n'y figure pas\*\*\**

<sup>1</sup> Liste des bâtiments avec la présence d'élèves de niveau primaire dont le rang décile est de 9 ou 10, rang décile basé sur l'indice de milieu socio-économique 2017-2018 composé de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (2/3) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (1/3). Les données socio-économiques sur les familles avec enfants proviennent du Recensement canadien de 2016.

**Tableau de règle de formation des groupes  
milieux défavorisés vs non défavorisés**

<b>POUR LES GROUPES ORDINAIRES</b>			
<b>DEGRÉ</b>	<b>MILIEUX VISÉS</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>MAXIMUM</b>
Préscolaire 4 ans	Toutes les classes	14	17
Préscolaire 5 ans	Toutes les classes	17	19
1 <sup>re</sup> année	Milieux défavorisés <sup>1</sup>	18	20
1 <sup>re</sup> année	Milieux non défavorisés	20	22
2 <sup>e</sup> année	Milieux défavorisés <sup>1</sup>	18	20
2 <sup>e</sup> année	Milieux non défavorisés	22	24
3 <sup>e</sup> année	Milieux non défavorisés	24	26
3 <sup>e</sup> année	Milieux défavorisés <sup>1</sup>	18	20
4 <sup>e</sup> année	Milieux non défavorisés	24	26
4 <sup>e</sup> année	Milieux défavorisés <sup>1</sup>	18	20
5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Milieux non défavorisés	24	26
5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Milieux défavorisés <sup>1</sup>	18	20

## Indices de défavorisation de 2017 à 2021

### Indices de défavorisation - 2017-2018

**812000 Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)**  
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (MSE)	Nombre d'élèves (30/09/2017)
812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert (812001)	11,94	7	19,43	10	118
812005	École de l'Anse (812005)	11,60	7	23,28	10	97
812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	11,31	7	22,66	10	199
812009	École des Bois-et-Mariées (812009)	11,37	7	28,52	10	39
812015	École Saint-Maxime (812015)	15,45	8	28,45	9	41
812021	École des Prospecteurs (812021)	6,92	4	13,48	8	39
812025	École Esdras-Minville (812025)	6,06	3	12,15	8	56
812029	École Saint-Paul (812029)	6,90	4	14,43	9	48
812031	École aux Quatre-Vents (812031)	6,98	4	12,39	8	156
812036	École Saint-Joseph-Alban (812036)	7,71	5	12,41	8	39
812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (812038)	3,64	1	7,43	5	110
812041	École Saint-Rosaire (812041)	7,89	5	8,41	6	404
812044	École Notre-Dame-de-Liesse (812044)	7,73	5	15,87	9	45

### Indices de défavorisation - 2018-2019

**812000 Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)**  
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (MSE)	Nombre d'élèves (30/09/2018)
812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert (812001)	11,95	7	19,34	10	101
812005	École de l'Anse (812005)	11,08	6	22,35	10	110
812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	11,60	7	23,03	10	189
812009	École des Bois-et-Mariées (812009)	11,56	7	28,03	10	54
812015	École Saint-Maxime (812015)	15,71	8	28,89	10	38
812021	École des Prospecteurs (812021)	5,88	3	11,06	8	54
812025	École Esdras-Minville (812025)	6,01	3	12,02	8	37
812029	École Saint-Paul (812029)	6,90	4	14,43	9	47
812031	École aux Quatre-Vents (812031)	7,36	4	12,64	8	149
812036	École Saint-Joseph-Alban (812036)	7,93	5	12,67	8	42
812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (812038)	3,05	1	6,82	5	108
812041	École Saint-Rosaire (812041)	7,78	5	8,24	6	394
812044	École Notre-Dame-de-Liesse (812044)	7,64	4	15,04	9	42

### Indices de défavorisation - 2019-2020

**812000 Commission scolaire des Chic-Chocs (812000)**  
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (MSE)	Nombre d'élèves (30/09/2019)
812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert (812001)	12,00	7	19,35	10	93
812005	École de l'Anse (812005)	11,40	7	22,76	10	87
812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	11,39	7	22,93	10	205
812009	École des Bois-et-Mariées (812009)	11,55	7	28,09	10	64
812015	École Saint-Maxime (812015)	15,30	8	28,17	10	34
812025	École Esdras-Minville (812025)	6,00	3	11,97	8	53
812029	École Saint-Paul (812029)	6,99	4	14,48	9	47
812031	École aux Quatre-Vents (812031)	7,87	5	13,46	8	142
812036	École Saint-Joseph-Alban (812036)	7,64	4	12,40	8	45
812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (812038)	2,76	1	6,59	5	112
812041	École Saint-Rosaire (812041)	7,62	4	8,12	6	382
812044	École Notre-Dame-de-Liesse (812044)	7,28	4	14,60	9	53

### Indices de défavorisation - 2020-2021

**812000 Centre de services scolaire des Chic-Chocs (812000)**  
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (MSE)	Nombre d'élèves (30/09/2020)
812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert (812001)	12,00	7	19,35	10	98
812005	École de l'Anse (812005)	11,72	7	22,89	10	80
812006	École de Gabriel-Le Courtois (812006)	11,45	7	22,57	10	211
812009	École des Bois-et-Mariées (812009)	11,85	7	28,21	10	79
812015	École Saint-Maxime (812015)	15,61	8	28,72	10	34
812021	École des Prospecteurs (812021)	5,97	3	11,66	8	36
812025	École Esdras-Minville (812025)	6,00	3	11,91	8	55
812029	École Saint-Paul (812029)	6,90	4	14,43	9	52
812031	École aux Quatre-Vents (812031)	7,97	5	13,56	8	146
812036	École Saint-Joseph-Alban (812036)	7,39	4	12,03	8	38
812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (812038)	3,47	1	7,26	5	104
812041	École Saint-Rosaire (812041)	7,54	4	7,99	6	379
812044	École Notre-Dame-de-Liesse (812044)	7,09	4	14,29	9	49